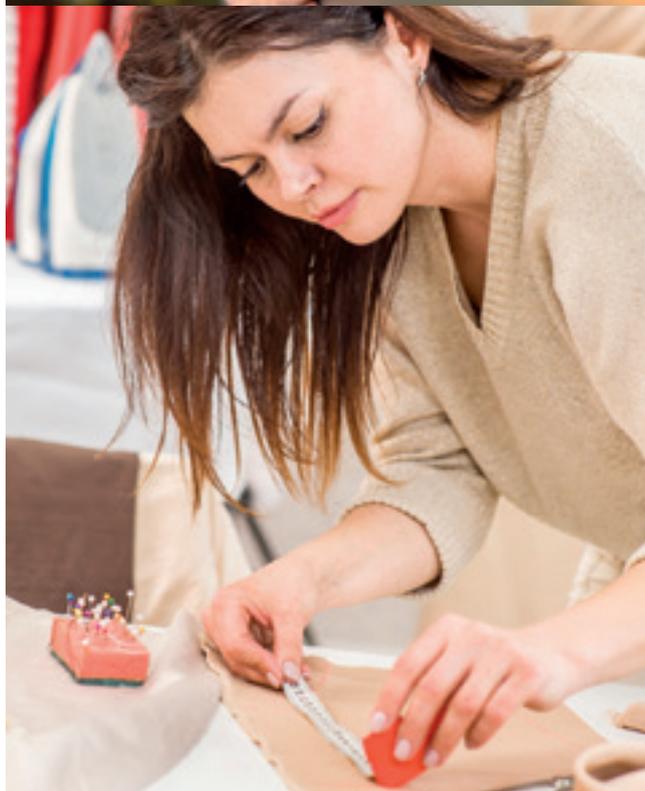




**S'ASSOCIER POUR
UNE DÉMARCHE
RSE COMMUNE**



SOMMAIRE



3 FAITS MARQUANTS

4 ÉDITO

6 DURABILITÉ

- Pour une mobilité accessible à tous..... 6
- Climat, des outils pour évaluer l'impact des entreprises 8
- Prévenir les TPE-PME des obligations REACH..... 9

10 INNOVATION

- Un dialogue social volontaire pour une délibération RSE innovante 10
- La plateforme RSE expérimente..... 11
- Une nouvelle gouvernance pour le CNTE..... 12

14 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

- Vers une économie 100% circulaire ?..... 14
- Pour une fiscalité environnementale incitative 16
- La réglementation, facteur d'innovation ?..... 17

18 PERSPECTIVES

FAITS MARQUANTS 2017

3 FÉVRIER

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

•
Charte de la participation

16 FÉVRIER

COMMISSION
ENVIRONNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA CPME

•
Présentation de l'opération
de l'ADEME AcT sur
la stratégie bas carbone

10 JUILLET

LANCEMENT DES ASSISES
DE LA MOBILITÉ
par le Premier ministre
et la ministre des Transports

24 OCTOBRE

LANCEMENT DE
LA FEUILLE DE ROUTE
ÉCONOMIE CIRCULAIRE
par le ministre de la Transition
écologique et solidaire

9 NOVEMBRE

LANCEMENT DE
L'OPÉRATION « TPE-PME
GAGNANTES SUR
TOUS LES COÛTS »
AVEC L'ADEME

21 DÉCEMBRE

SIGNATURE DE
LA DÉLIBÉRATION RSE
PAR LES 5 SYNDICATS
DE SALARIÉS ET LA CPME

DONNER DU SENS AU CAPITAL !

L'année 2017 a connu un fort renouvellement de la classe politique française. La CPME a été très active dans cette période électorale. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'exécutif comme du législatif en matière de développement durable ?

François Asselin : Je vois l'arrivée de cette nouvelle génération comme une occasion de délivrer un message juste et équilibré non seulement sur l'urgence climatique mais aussi sur la nécessité de préserver la compétitivité des TPE-PME. Il faut en finir avec les politiques incohérentes qui d'un côté imposent de nouvelles obligations aux entreprises françaises et de l'autre autorisent les importations de produits ne respectant pas nos exigences normatives.

J'attends donc sur ces sujets que la politique du gouvernement soit incitative à l'égard des TPE-PME qui ont des démarches exemplaires et responsables.

J'attends notamment que les pouvoirs publics les valorisent pour leur permettre d'accéder plus facilement à de nouveaux marchés ! C'est le sens des travaux de la CPME.

“ Pensons comme le chef d'entreprise ! ”

Le changement climatique est au cœur de la politique du ministre de la Transition écologique et solidaire, en particulier la neutralité carbone. Quelles sont, selon vous, les actions à mettre en œuvre pour que les TPE-PME atteignent cet objectif ?

François Asselin : La CPME est consciente de l'importance du sujet. Les entreprises sortent de 10 ans de crise économique qui ont considérablement freiné les investissements nécessaires à la modernisation des outils de production. Force est de constater que la réindustrialisation de la France passe aujourd'hui par le numérique, la robotisation... Profitons de cette occasion pour préparer l'avenir de notre industrie en intégrant progressivement la contrainte carbone. C'est un véritable outil d'orientation des investissements privés qui peut permettre d'anticiper les coûts d'une augmentation du prix des matières premières... si tant est que les trajectoires soient réalistes et acceptables pour nos entreprises.

Au-delà des questions environnementales, la CPME a pris le parti d'être résolument innovante pour diffuser la RSE au sein des PME. Comment inciter les entreprises à s'engager dans des démarches responsables ?

François Asselin : Sur ces questions comme sur d'autres, il faut penser comme le chef d'entreprise qui envisage globalement la stratégie de son entreprise et parle à l'ensemble de ses parties prenantes. J'ai à cœur de valoriser la mission de l'entreprise au sein de la société. C'est dans cet esprit que la CPME a lancé avec succès une concertation paritaire RSE avec les 5 syndicats de salariés et qu'elle soutient l'expérimentation de référentiels sectoriels RSE menée par la Plateforme RSE.



DURABILITÉ

POUR UNE MOBILITÉ ACCESSIBLE À TOUS

Le programme présidentiel d'Emmanuel Macron était très clair sur la politique de mobilité qu'il souhaitait mettre en œuvre : « les Français ne sont pas égaux devant la mobilité ». Il a donc décidé d'impulser une dynamique ambitieuse sur ce sujet.

Les priorités sont claires, il s'agit de faire évoluer la mobilité du quotidien des Français, c'est-à-dire : des travailleurs, des étudiants et des entreprises.

Le diagnostic est simple et partagé :

- **Moderniser l'existant en remettant à niveau les réseaux de transports : routier, ferré, fluvial.** Il s'agit de pérenniser et moderniser le maillage des transports pour répondre aux nouveaux besoins et aux révolutions technologiques : voitures autonomes, utilisation de la data...
- **Favoriser l'employabilité et donc défendre l'idée de justice sociale.** La mobilité est un outil pour les étudiants, les salariés et les entreprises leur permettant de se rendre sur leur lieu de travail, souvent avec une obligation de prendre les transports publics en agglomération ou un véhicule individuel dans le monde rural. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une politique d'égalité d'accès à la mobilité pour garantir l'employabilité des salariés et la compétitivité des TPE-PME.
- **Sécuriser et fiabiliser les déplacements des salariés et des professionnels** en diminuant l'aspect aléatoire des temps de transport professionnel et domicile-travail.

Pour répondre à ce triple défi, la CPME a co-construit, avec les différentes fédérations de la mobilité adhérentes, les propositions suivantes :

1. Financer la mobilité en priorisant l'existant et ainsi rénover les réseaux de transport en stoppant ou reportant certains nouveaux projets. Il est également nécessaire **d'équilibrer le coût des transports publics entre usagers et entreprises** en augmentant la contribution des uns et en diminuant le versement transport des autres. Enfin, il faut dès à présent **endiguer l'inflation de la fiscalité des transports** en diminuant la TVA et en écartant l'idée d'une écotaxe.

2. Améliorer la santé et l'environnement grâce à la lutte contre les embouteillages en améliorant les points de congestion et en mettant en œuvre des efforts pour réduire les accidents de la route.

3. Innover pour la mobilité de demain. Ce point est fondamental pour que les TPE-PME puissent gagner en compétitivité. L'innovation passera en particulier par le développement de l'intermodalité, la mise en œuvre de la transition énergétique et le passage de la propriété à l'usage.

Fruit d'un travail de compromis entre les différents acteurs professionnels de la mobilité, ces propositions ont pour but de trouver un équilibre entre les ambitions de déploiement des services de transport et son financement.



“ Il n’est aujourd’hui plus possible de concevoir les enjeux de mobilité comme avant. L’étalement urbain, la concentration des pôles d’entreprises, les contraintes économiques et l’impératif écologique nécessitent de **repenser totalement notre rapport à la mobilité des biens et des personnes**. Au milieu de ces profondes transformations, l’automobile connaît elle aussi des évolutions sans précédent, avec l’impact du numérique sur l’objet lui-même comme sur les usages et l’émergence d’une technologie électrique pertinente. **Le rôle de l’aval de la filière automobile est essentiel** : à des usines connectées doivent correspondre des garages connectés ; aux nouvelles énergies, de nouvelles offres de distribution et d’après-vente ; aux mobilités partagées, des services adaptés. C’est ce que cherche à impulser et accompagner le CNPA auprès d’une filière riche de 140 000 entreprises et plus de 400 000 emplois de proximité. ”

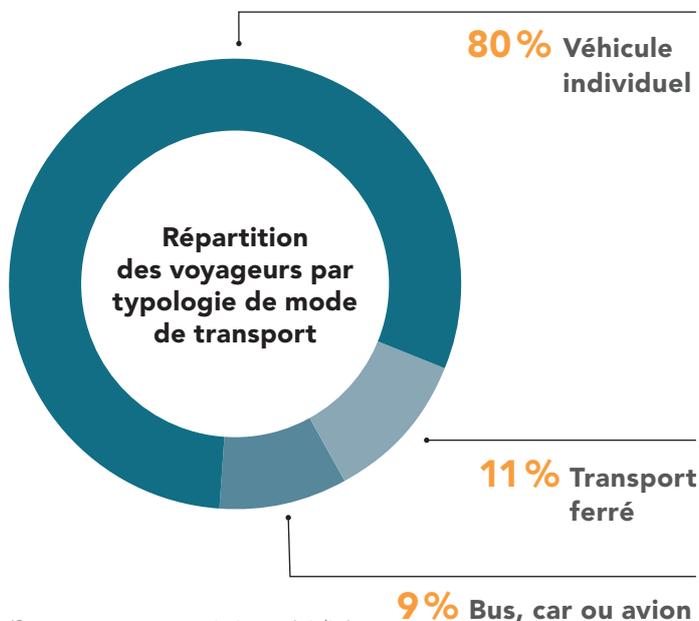
Francis Bartholomé, Président du Conseil National des Professions de l’Automobile (CNPA)

Les Assises de la mobilité et les TPE-PME

Lancées en septembre 2017 par Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports, les Assises nationales de la mobilité se sont déroulées jusqu’en décembre 2017.

Cette consultation a permis à la CPME de se positionner et de faire connaître les propositions des TPE-PME sur ce sujet.

Réparties sur 3 mois, les Assises nationales de la mobilité visaient à identifier les besoins et les attentes prioritaires de tous les citoyens, dont les entreprises, en accordant une attention particulière aux transports de la vie quotidienne, aux zones rurales et périurbaines. Ces Assises aboutiront à la loi d’orientation des mobilités, présentée au Parlement fin 2018.



(Source : rapport commission spécialisée sur les assises de la mobilité du CNTE)



CLIMAT, DES OUTILS POUR ÉVALUER L'IMPACT DES ENTREPRISES

La question climatique peut paraître éloignée des préoccupations des TPE-PME, d'une part parce que les engagements sont majoritairement internationaux (accords de Paris) et d'autre part, parce que l'entreprise peut rencontrer des difficultés à évaluer son propre impact. Pour autant, les déclinaisons nationales se multiplient comme par exemple la neutralité carbone à l'horizon 2050 qui vise à compenser les émissions de carbone résiduelles par une séquestration équivalente (puits carbone).

Pour mettre en œuvre l'objectif de transformation de la société d'être faiblement émettrice de carbone, la France se dote de trois outils de pilotage permettant d'orienter les mesures gouvernementales : réglementation, fiscalité et accompagnement en formation.

1. La stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Elle décrit la politique d'atténuation du changement climatique en se focalisant sur la demande énergétique. Il s'agit donc de réduire la consommation d'énergie en mettant en place des quotas d'émission sectoriels. Sur cette stratégie la CPME a demandé à l'administration de prendre en compte les émissions incompressibles de l'industrie afin d'éviter la délocalisation de la production.

2. La programmation pluriannuelle de l'énergie.

Elle se focalise sur la production d'énergie et du mix énergétique de la France permettant de réduire les émissions de GES en portant la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025. Sur cette programmation, la CPME a rappelé son attachement à un prix de l'énergie faible permettant de compenser en partie la perte de compétitivité due aux prélèvements obligatoires.

3. La valeur tutélaire du carbone.

Elle permet de définir et d'évaluer les politiques publiques ainsi que les choix d'investissement et de financement privés. La réactualisation de cette valeur permet à la CPME de rappeler qu'il ne faudrait pas que la trajectoire serve à fixer le prix de la taxe carbone mais d'orienter les politiques publiques vers une société bas carbone.



“ La stratégie des pouvoirs publics manque de lisibilité pour les entreprises artisanales et les PME et ne prend pas suffisamment en compte les réalités économiques. Ce n'est pas en affichant de grandes ambitions inatteignables tout en réduisant drastiquement les incitations que l'on génèrera les travaux de rénovation indispensables pour réussir le formidable défi de la transition écologique. ”



Jean Passini, Président de la Commission environnement et construction durable de la Fédération Française du Bâtiment (FFB)



PRÉVENIR LES TPE-PME DES OBLIGATIONS REACH

Le règlement européen REACH pour « Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals » (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) est entré en vigueur en juin 2007.

Adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, ce règlement impose aux entreprises d'enregistrer auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) les substances chimiques produites ou importées dans l'espace économique européen. Très concrètement, tout détenteur de ces substances, fabricant, distributeur ou utilisateur, ne pourra plus les mettre sur le marché si elles n'ont pas été préalablement enregistrées.

REACH impute la charge de la preuve aux entreprises. Ainsi, celles-ci doivent identifier et gérer les risques liés aux substances qu'elles fabriquent et commercialisent dans l'Union européenne. Si les risques ne peuvent être gérés, les autorités peuvent restreindre l'utilisation des substances de plusieurs manières. Sur le long terme, les substances les plus dangereuses doivent être remplacées par d'autres qui le sont moins.

Après les échéances de 2010 et 2013, le ministère de l'Environnement a alerté, en 2017, les entreprises sur la dernière échéance du 1^{er} juin 2018. Lors des journées Conseil REACH des 4 et 5 septembre, la CPME a été invitée par le ministère à s'exprimer pour inciter tout particulièrement les TPE-PME à s'acquitter de leurs obligations, afin d'éviter tout risque de voir retirer une substance du marché.



“ Le 31 mai 2018 a marqué la fin de la dernière échéance d'enregistrement du règlement européen REACH. Environ 30000 dossiers ont été déposés pour cette échéance, correspondant à près de 10000 substances. En

termes de nombre d'enregistrements, la France se classe 3^{ème}, après l'Allemagne et le Royaume-Uni, avec 3 000 enregistrements pour 2 000 substances. Les PME représentent 16 % de ces enregistrements. ”

Cédric Bourillet, Directeur Général de la Prévention des Risques (DGPR)

INNOVATION

“ Reste maintenant aux pouvoirs publics à accompagner cette initiative et aux acteurs sociaux à agir pour une mise en œuvre effective dans les entreprises. ”

Communiqué commun CPME, CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO du 14 juin 2018

UN DIALOGUE SOCIAL VOLONTAIRE POUR UNE DÉLIBÉRATION RSE INNOVANTE

Pour la première fois dans son histoire, la CPME a convié, avec succès, les cinq centrales syndicales de salariés à signer une délibération paritaire RSE dans les PME.

C'est une démarche innovante que la CPME a engagée en février 2017, forte de la double conviction que la RSE est un levier de performance globale, y compris pour les PME et que les entreprises qui adoptent une démarche responsable doivent pouvoir la valoriser auprès de leurs parties prenantes. Le contexte était favorable pour proposer aux partenaires sociaux une concertation paritaire RSE. Tenir compte des spécificités des TPE-PME et mettre en avant un dialogue social innovant et non contraint, tels étaient les enjeux politiques du moment.

Tous les syndicats ont répondu positivement à l'invitation de la Confédération de se mettre autour de la table, soulignant les uns après les autres l'importance de l'enjeu RSE.

Après quatre réunions de concertation, auxquelles ni le Medef ni l'U2P n'ont souhaité s'associer, la CPME et les syndicats ont cosigné une délibération commune donnant aux branches professionnelles, à titre volontaire et expérimental, un cadre de discussion pour identifier des indicateurs sectoriels et impulser les bonnes pratiques RSE dans les PME.

L'attribution d'une labellisation, garantie par une tierce partie et reconnue par les pouvoirs publics, doit couronner leurs efforts et permettre aux PME de bénéficier notamment de contrôles administratifs allégés. L'objectif final étant de favoriser un développement durable associant les différentes parties prenantes.

Avec cette approche positive de la RSE, la CPME souhaite mettre en avant les PME vertueuses et générer un effet d'entraînement auprès de leurs pairs.



25 %

des dirigeants de PME et d'ETI considèrent que la RSE est un levier de compétitivité.

(Source : BPI Le Lab)

LA PLATEFORME RSE EXPÉRIMENTE

Soutenue par la CPME, la Plateforme RSE a lancé une expérimentation pour inciter les fédérations professionnelles à élaborer des référentiels sectoriels RSE adaptés à leurs spécificités métiers.

Il s'agit à travers une labellisation et une évaluation d'encourager les TPE-PME à intégrer la RSE en leur sein. Un diagnostic et des recommandations seront présentés par la Plateforme RSE à l'issue de cette expérimentation ouverte le 10 juillet pour une durée de 18 mois.

12 fédérations professionnelles ont été sélectionnées pour participer à cette expérimentation dont l'UNICEM, adhérente de la CPME :

Union Nationale des Industries de l'Impression et de la Communication (UNIIC)

Vignerons en Développement Durable (VDD)

Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction (UNICEM)

Association française des Industries de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle (AFISE)

Institut National de la Relation Client (INRC)

Syndicat National des Associations d'assistance médico-technique à DOMicile (SNADOM)

Association des Agences-Conseils en Communication (AACC)

Club Génération Responsable

Syndicat National des Organismes de Formation de l'Économie Sociale (SYNOFDES)

Fédération des SCOP BTP

Réunir



UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LE CNTE

La gouvernance du « dialogue environnemental », constituée par 5 collèges, a vu le jour en 2008, date du Grenelle de l'environnement. Sa composition était la suivante : représentants de l'État, partenaires sociaux, organisations patronales, organisations non gouvernementales représentant l'environnement et collectivités territoriales. Le Conseil National de la Transition Écologique (CNTE) créé en août 2013 ajoute deux nouveaux collèges : les associations de la société civile et les parlementaires.

En 2017, le CNTE a décidé de profiter de l'annonce du président de la République de réformer les institutions pour réfléchir à son avenir et à son articulation avec le futur Conseil économique, social et environnemental (CESE). Une commission spécialisée a été créée pour rendre un avis et des orientations d'organisation.

La CPME a défendu une vision pragmatique de cette instance, recherchant l'efficacité et une mise en œuvre opérationnelle de la transition écologique; **l'heure n'est plus à la création de nouvelles normes mais à l'adaptation des entreprises au monde de demain.**

La Confédération a défendu 3 grandes orientations :

- Conforter la place de l'État comme représentant de l'intérêt général et donc comme animateur du CNTE.
- Contenir le périmètre de concertation du CNTE aux textes issus du ministère de l'Écologie.
- Revoir la composition du CNTE pour revenir à 4 collèges aux prérogatives similaires : représentants des employeurs, des salariés, des ONG environnementales et des collectivités territoriales.

Les discussions devraient s'étirer jusqu'à la moitié de l'année 2018 en lien avec le CESE.



7 avis rendus par le CNTE au cours de 6 séances plénières en 2017

- La mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable.
- Le plan national d'adaptation au changement climatique.
- Le plan national d'action sur les objectifs du développement durable.
- Les États généraux de l'alimentation.
- Le projet de loi portant interdiction de l'exploration d'hydrocarbures sur le territoire national.
- Les Assises de la mobilité.
- La présentation du budget du ministère de la Transition écologique et solidaire.
- La programmation pluriannuelle de l'énergie de Martinique.



“ L'annonce du président de la République de transformer le CESE en « Chambre de la société civile » modifiera considérablement sa mission pour le transformer en assemblée de consultation systématique en amont des lois. Pour la CPME, l'efficacité de ces consultations ne passera pas par la fusion des différentes instances de consultations obligatoires mais plus sûrement dans une coordination de celles-ci. ”

Jean-Michel Pottier, Vice-président CPME en charge des Affaires sociales et de la Formation, Conseiller au CESE



50

membres au CNTE

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

VERS UNE ÉCONOMIE 100% CIRCULAIRE ?

Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a présenté le 6 juillet 2017 son plan climat, initialement intégré dans le programme présidentiel d'Emmanuel Macron, plaçant la question de l'économie circulaire au centre des réflexions. Pour tenir cet engagement, le ministre d'État et Brune Poirson, secrétaire d'État, ont donné le coup d'envoi, le 24 octobre, à l'élaboration d'une feuille de route de l'économie circulaire parue en avril 2018.

La CPME a participé aux quatre ateliers chargés de proposer des mesures pour une économie « 100 % circulaire » avec deux objectifs clairs à atteindre d'ici 2025 : diminuer de moitié la mise en décharge et recycler 100 % du plastique.

Forte de l'expérimentation menée avec l'ADEME « 50 entreprises témoins », qui a démontré la pertinence de la réduction des consommations de matières premières et d'énergie pour favoriser la compétitivité, la CPME a obtenu la mise en place d'une opération d'accompagnement de 500 entreprises « TPE-PME gagnantes

sur tous les coûts ». **La Confédération a insisté pour que cette opération change de dimension et accompagne 2 000 TPE-PME.** Cette étape nécessaire de démonstration du gain économique pour les TPE-PME était indispensable pour forger la position de la CPME.

La CPME a co-construit avec les différentes fédérations du monde industriel des propositions visant à alimenter les travaux préparatoires de la feuille de route économie circulaire :

1. Financer et sécuriser l'économie circulaire en réduisant le coût pour les entreprises du service public de gestion des déchets.

La Confédération a réaffirmé le besoin d'instaurer une concurrence loyale entre les acteurs en limitant par exemple la différence de traitement entre l'économie sociale et solidaire et les entreprises dites traditionnelles. Concernant les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), deux points fondamentaux sont à souligner : stopper la création de nouvelles REP et réaffirmer la liberté d'organisation des producteurs.

2. Partager la responsabilité des déchets entre les différents acteurs.

Aujourd'hui, la responsabilité pèse exclusivement sur les producteurs et cette tendance s'accroît. La CPME a proposé de partager la responsabilité des déchets avec les collectivités territoriales qui doivent optimiser les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets et avec les consommateurs qui ont une responsabilité dans le choix et l'usage qu'ils font des produits.

3. Innover pour l'économie de demain en accompagnant les initiatives des TPE-PME comme la lutte contre le gaspillage des matières et de l'énergie.

Au-delà de ces aspects opérationnels, le changement du modèle d'affaires se fera par la démonstration de la pertinence économique de l'économie de la fonctionnalité ou de l'écologie industrielle et territoriale.

Ce travail collaboratif avec les adhérents de la CPME a permis de défendre une position commune dans l'intérêt des TPE-PME.



2,85 MILLIONS

de tonnes équivalent CO₂
économisées/an si l'opération
« TPE-PME gagnantes sur tous
les coûts » était généralisée.

(Source Ademe / extrapolation CPME)



“ L'«économie circulaire» est un concept très récemment utilisé dans la sphère institutionnelle et économique. Les entreprises du recyclage ont eu très tôt conscience de la **nécessité de mettre en place cette boucle vertueuse en permettant aux déchets de devenir une ressource**. L'enjeu est de taille, il s'agit de découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles. Si la circularité de l'économie

est le défi de tous, elle ne pourrait être rendue possible sans la filière du recyclage dont l'activité va de la collecte des déchets à leur valorisation en passant par leur tri et leur commercialisation.

Maillon incontournable de l'économie circulaire, notre secteur permet d'économiser chaque année 22,5 millions de tonnes de CO₂ et est à l'origine d'environ 27 000 emplois directs locaux non délocalisables. 30 fois plus d'emplois sont générés pour le recyclage d'une tonne de déchets, en comparaison avec son incinération. Vecteur de croissance verte, notre filière se mobilise pour que les activités humaines laissent une empreinte environnementale positive. ”

Jean-Philippe Carpentier, Président de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (Federec)

La feuille de route économie circulaire en dates clés

- **24 octobre 2017** : lancement de l'élaboration de la feuille de route.
- **30 octobre 2017** : ouverture d'une plateforme de consultation publique pour une première phase de consultation.
- **Octobre à fin décembre 2017** : travaux en ateliers associant les parties prenantes pour co-construire le projet de feuille de route. 4 ateliers sont organisés sur les thèmes :
 - Déployer l'économie circulaire dans les territoires : comment développer le recyclage et diminuer de moitié la mise en décharge d'ici 2025 ?
 - Plastiques et économie circulaire – viser le recyclage de 100 % des plastiques en 2025.
 - Consommation et production durables.
 - Instruments économiques, fiscalité et financements.

En complément, une mission a été confiée à Jacques Vernier sur l'avenir des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

- **À partir de mi-janvier 2018** : nouvelle phase de consultation publique sur le premier projet de feuille de route.
- **Avril 2018** : parution de la feuille de route de l'économie circulaire.

POUR UNE FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE INCITATIVE



La fiscalité environnementale est aujourd'hui clairement une fiscalité de rendement alourdissant la charge globale qui pèse sur les entreprises. Pour remplir sa mission d'outil de réduction des impacts sur l'environnement, la fiscalité doit devenir incitative et donc accompagner les entreprises vers des comportements plus vertueux. Selon la CPME, quatre conditions doivent être réunies pour y parvenir :

1. Avoir une vision globale de la fiscalité en compensant l'augmentation de la part de la fiscalité environnementale par une diminution des prélèvements obligatoires.
2. Développer l'affectation des ressources, ce qui permet de valoriser l'impôt pour accompagner le changement.
3. Programmer les évolutions fiscales dans le temps pour donner de la lisibilité et de la prévisibilité aux entreprises.
4. Favoriser la fiscalité incitative, c'est-à-dire prévoir une fiscalité environnementale qui oriente les investissements vers des produits ou services ayant un impact sur l'environnement moins important.

Pour la CPME, ces principes sont indispensables à l'acceptabilité d'une augmentation de la fiscalité environnementale. Ce point est majeur et l'ensemble de la réforme fiscale doit s'intégrer dans les engagements du président de la République en la matière, particulièrement celui de baisser les prélèvements obligatoires d'un point de PIB.



+40

taxes environnementales en France.

(Source : ministère de l'Écologie, 2018)

La position de Nicolas Hulot sur le projet de loi de finances 2019

Profiter de l'élan du PLF 2018 pour introduire de nouvelles taxes sur :

- Les autres gaz à effet de serre.
- Les déchets.
- L'utilisation de produits phytosanitaires.
- La consommation d'espaces naturels.
- La possession de véhicules.



“ En septembre 2017, le gouvernement avait annoncé une baisse d'un point de PIB du taux de prélèvements obligatoires sur le quinquennat et notamment pour les entreprises. Cette nécessité de baisser la fiscalité globale pour donner à la France la compétitivité dont elle a besoin pour concurrencer durablement ces voisins européens, ne doit pas être amoindrie par une augmentation de la fiscalité écologique. ”

Gérard Orsini, en charge de la Commission fiscale de la CPME



LA RÉGLEMENTATION, FACTEUR D'INNOVATION ?

La compétition internationale industrielle est plus que jamais au cœur des préoccupations de la CPME. La multiplication des normes et de la réglementation en matière d'environnement place la France dans le peloton de tête des pays européens. **Alors même que ces contraintes pourraient favoriser l'innovation, toutes les entreprises et en particulier les TPE-PME ne profitent pas de cet élan.**

L'interdiction de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire français voulue par Nicolas Hulot a été définitivement votée à l'Assemblée nationale le 31 décembre 2017. Cette interdiction correspond à 1 % de la consommation des hydrocarbures en France. **L'étude d'impact de la loi précise qu'en 2015, l'activité d'exploration et production sur le territoire national**

a généré un chiffre d'affaires de l'ordre de 270 millions d'euros. Une centaine d'entreprises spécialisées et environ 700 entreprises sous-traitantes (équipements mécaniques et électroniques, tuyauterie-robinetterie, services de maintenance...) composent les acteurs économiques de la filière. **Cette nouvelle réglementation pénalise donc directement les entreprises françaises au profit d'entreprises étrangères qui importent des hydrocarbures.**

La CPME s'était fortement opposée à cette nouvelle contrainte qui viendrait pénaliser une production subissant une réglementation des plus importantes au monde en matière environnementale au profit d'importations par des entreprises étrangères disposant de normes beaucoup moins contraignantes.



30 %

de baisse attendue de consommation de combustible fossile à l'horizon 2030.

(Source : plan climat)

Lors du CNTE, la CPME a voté contre l'avis présenté en séance faisant remarquer que l'étude d'impact était insuffisante et que le titre n'était pas en adéquation avec le contenu du projet de loi. Sur le fond, la position de la Confédération était simple, l'État et le gouvernement doivent soutenir l'industrie française notamment lorsque celle-ci présente des contraintes sociales et environnementales parmi les plus fortes en Europe et dans le monde.

“ La loi sur la fin de l'exploitation des hydrocarbures⁽¹⁾ concerne directement le territoire français de la Guyane, situé dans le continent américain du Sud, entre le Surinam et le Brésil. Comment comprendre cette décision, alors même que ce département subit les conséquences négatives d'une pression migratoire trop intense dans un laps de temps trop court, tant dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, des infrastructures et de l'économie ?

Même s'il paraît évident que toutes les précautions doivent être prises (réforme du code minier, délimitation de zones d'exploitations...) afin que la filière pêche, qui assure depuis toujours l'autosuffisance alimentaire à ceux qui y vivent, soit protégée et maintenue, il est néanmoins impératif de permettre un réel développement industriel, à même de répondre, même partiellement, aux besoins d'emploi des 48 % de jeunes qui vivent dans cette partie de la France ! ”

Joëlle Prévot-Madère, Présidente de la CPME Guyane



(1) Loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement.

PERSPECTIVES

“ Faire en sorte que l'intérêt commun soit plus important que l'intérêt individuel. ”

Résolument force de propositions, la CPME a démontré en 2017 qu'elle était toujours plus engagée au service de ses adhérents. Les neuf propositions CPME sur la mobilité et celles sur l'économie circulaire ont été « co-construites » avec nos membres ; la délibération RSE a été le produit d'une concertation paritaire avec nos parties prenantes que sont les syndicats de salariés. Notre objectif : accompagner les TPE-PME sur la voie d'un développement durable et responsable.



La Confédération a tout particulièrement à cœur ce rôle de « facilitateur » qu'elle joue auprès des 150 000 petites et moyennes entreprises qui lui font confiance.

Si les chefs d'entreprise ont aujourd'hui une approche positive de la RSE, c'est grâce à la vision innovante que le président de la CPME, François Asselin, promeut au sein de notre organisation. Les fédérations professionnelles adhérentes comme les CPME territoriales savent qu'aujourd'hui la Confédération défend un syndicalisme de projet, dédié au rayonnement des TPE-PME, bien loin du syndicalisme d'appareil porté encore par certains.

À travers la RSE, et au-delà du levier de performance globale qu'elle représente pour les entreprises, il s'agit bien pour la CPME de faire en sorte que l'intérêt commun soit plus important que l'intérêt individuel.

En 2018 comme en 2017, la RSE fait l'actualité. La signature de la délibération paritaire RSE s'inscrit dans un mouvement plus large de réflexions menées par le gouvernement autour de l'objet social de l'entreprise qui figurera dans le projet de loi PACTE entreprises.

Les travaux de la Plateforme RSE, avec le lancement de l'expérimentation consacrée aux référentiels sectoriels RSE, permettront, nous l'espérons, de tirer les enseignements de cette démarche et d'élaborer des recommandations opérationnelles utiles aux entreprises !

Guillaume de Bodard,

Président de la Commission Environnement et Développement Durable de la CPME

CONTACTS

Sandrine Bourgogne
Secrétaire générale adjointe
sbourgogne@cpme.fr

Florian Masseube
Juriste Environnement et Développement durable
fmasseube@cpme.fr

Ce document, conçu par l'Agence Planète, est imprimé par Raynaud imprimeurs qui répond aux critères « Imprim'vert ».
Crédits photos : © Fotolia / © CPME / © Hugo Pagnier





8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr

